L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

VENDREDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 30 novembre.

ERRATA.

Lors de la *mise sous presse* de notre gazette d'hier, la ligne qui termine la première colonne ayant été *mise en pâte*, il en est résulté deux erreurs grossières que nous rectifions.

1re. *colonne*, à la *dernière* ligne, au lieu de : " l'exportrice démontré, lisez : " *a démontré &c.* et supprimez le mot *drolee* qui termine la même ligne.

Le courrier d'hier ne nous a apporté que la malle de mercredi. Le *Commercial-Advertiser* de New-York donne des nouvelles de Londres du 7 octobre; c'est-à-dire d'un jour plus récentes que celles que nous avons déjà publiées, mais nous n'y trouvons que fort peu de chose qui soit digne de remarque.

L'incertitude qui règne depuis si long temps sur la question du problème de la paix ou de la guerre en Europe, est toujours la même. Une entrevue a eu lieu entre l'ami ambassadeur autrichien, comte d'Appony, et le ministre français Sébastiani; il paraît d'après les questions agitées entre ces deux ministres, que la grande question est loin d'être résolue; que les puissances du nord sont déterminées à s'opposer à toute intervention de la France dans les affaires de la Hollande, et qu'en même temps les gouvernements despotique comptent toujours sur les pusillanimités de Louis Philippe pour refroidir l'élan de la nation française.

La question de la composition du ministère français est encore indécise; la multiplicité et l'importance des points à établir, repoussent les candidats irrésolus qui se présentent; prouve que ce ministère, quel qu'il soit, sera semblable, à peu près, au précédent; c'est-à-dire, une concession aux exigences du moment, et non un retour aux vrais principes, d'un monarque qui semble avoir pris à tâche de placer à la remorque des nations étrangères celle qui devrait marcher en tête.....*virabo, qui vira le dernier.*

La conduite des *nullificateurs* de la Caroline du sud attire l'attention du gouvernement; un journal de Baltimore du 16 annonce que deux compagnies d'artillerie de la forteresse Monroe ont reçu l'ordre de se rendre dans les forts du port de Charleston.

C'est sans doute ce mouvement qui a donné lieu au bruit que les nullificateurs se sont opposés aux lois de douanes et jeté dans la donne de Charleston, et que par suite de ces désordres plusieurs citoyens respectables se sont enfuis de la ville pour sauver leur vie. Mais d'après l'opinion des journaux les mieux informés il paraît que ce bruit est sans fondement. Cependant il est à propos de remarquer que le 16 on n'avait point à Baltimore de gazettes de Charleston.

Les lignes suivantes sont extraites d'un article de l'*American* de Baltimore sur la vie de CHARLES CARROLL :

" Nous avons recueilli pour notre feuille d'aujourd'hui, en puisant aux sources populaires qui sont à notre portée, et autant que nous l'a permis le peu de temps que nous eu, un résumé des principaux incidents de la vie de CARROLL. Il est né à Annapolis, dans cet état, le 20 sept. 1737, et conséquemment au moment de sa mort il était dans sa *quatre-vingt seizième* année. Il descendait d'une famille irlandaise très-respectable, qui avait émigré dans ce pays sous le règne de Guillaume et de Marie. Très jeune encore il fut envoyé à St. Omer pour y faire ses études; de là, au bout de quelque temps, on l'envoya à Rheims, au collège Louis-le-Grand; d'où il sortit pour aller étudier la loi civile dans une des meilleures institutions de la France. Quand il fut bien versé dans cette connaissance, il passa à Londres, où il commença au Temple son cours d'étude de la loi commune. Après avoir terminé ses études et ses voyages, il revint dans son pays à l'âge viril de vingt-sept ans. A cette époque commencèrent les discussions entre la mère-patrie et les colonies, et bientôt après elles furent poussées avec une grande chaleur. M. CARROLL n'hésita pas mais prit parti avec les amis de la liberté.

Il en fit une plume facile, et il fut bientôt connu pour l'un des plus puissants écrivains politiques du Maryland. Il prévit de bonne heure qu'il faudrait faire un appel aux armes, et il recommanda courageusement des préparatifs.

Au commencement de 1776, il fut nommé membre d'une commission envoyée au Canada, pour engager le peuple de cette province à se réunir à nous contre la mère-patrie. Les désastres qu'avaient essuyés antérieurement nos armes dans ce pays rendirent cette mission ineffective. Il revint en juin 1776, et se rendit de suite à la convention du Maryland, dont il était membre; et la pressant ce corps de retirer les instructions qu'il avait données à ses délégués au congrès, celles de ne pas voter pour l'indépendance, il réussit à la fin. Il fut nommé de la délégation au congrès. Le 18 juillet il présenta ses lettres de créance au congrès continental de Philadelphie, et le 2 d'août suivant il apposa son nom à l'acte immortel. On le considérait à cette époque comme un des hommes les plus audacieux du siècle; car, sous le rapport de la fortune, il avait plus à perdre qu'aucun autre membre de la communauté, sans en excepter Hancock. Dès le premier jour qu'il entra au congrès, il fut nommé au bureau de la guerre, dont il fut un des membres les plus utiles. Pendant toute la durée de la guerre il remplit sa tâche avec une ardeur infatigable, quoiqu'il se trouvât souvent, à la fois, membre de son état natal et membre du congrès; double devoir, dont l'accomplissement exigeait de l'énergie et du talent; mais il le remplit avec tant d'habileté, que des deux côtés on fut satisfait de ses soins. En 1778, il quitta le congrès et se dévoua aux conseils de son état natal. Quand la constitution des Etats-Unis fut mise en opération, M. CARROLL fut élu sénateur par le Maryland, et il prit son siège à New-York, lors de l'organisation du gouvernement, le 30 avril 1789.

En 1801, il renonça à la carrière publique, à l'âge de *soixante-quatre ans*,—et pendant *trente ans* et plus, il a coulé une vie sereine, tranquille, heureuse et prospère; enfin, dans la plénitude des années et des honneurs, le patriarche a été appelé dans le sein de ses pères—LE DERNIER DES SIGNATAIRES N'EST PLUS. "

En apprenant la mort de CHARLES CARROLL, le Conseil de ville, sur la proposition du maire, a pris une décision qui a été exécutée hier, pour rendre les derniers honneurs à ce vénérable citoyen : des coups de canon ont été tirés de demi-heure en demi heure, sur la Place d'Armes.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 30 septembre,

Voici quelques extraits d'une lettre de Daniel O'Connell, adressée aux réformistes de la Grande Bretagne et publiée dans plusieurs journaux irlandais :

" La terre est couverte de sang; les champs de Wallstown, autrefois verts, sont maintenant rouges de sang irlandais! Sera-ce le dernier massacre? hélas! avant que ces lignes aient traversé le canal de St. George et puissent être lues en Angleterre, peut-être une autre scène de carnage aura ensanglanté le sol de l'Irlande, et, ajoutant une page de plus au long catalogue du crime, quelque nouveau forfait plus atroce encore que celui de Wallstown, en aura fait oublier le souvenir.

" Réformateurs de la Grande-Bretagne, joignez-vous à nous; élevez la voix pour qu'enfin le Parlement puisse nous faire justice.

" Plus de sang humain a coulé en Irlande pendant les dix-huit mois du gouvernement du lord Anglesea, que pendant les vingt dernières années de l'administration des Tories. Le trait caractéristique de ce gouvernement, ce sont les flots de sang humain qui ont été versés sous son autorité. On peut, avec justice, dire que son histoire est écrite en caractères de sang.

Le *Dublin Evening Mail*, journal prononcé en faveur des Tories, a inséré cette lettre en jetant à lord Anglesea le défi de lui intenter aucunes poursuites ainsi qu'aux autres journaux qui la publieraient aussi. Il paraît que lord Anglesea a ramassé ce gant, et qu'il a fait commencer contre ce journal une action pour avoir publié un libelle sur l'administration.

Le *Times* contient les réflexions suivantes au sujet de cette lettre : " Sans doute M. O'Connel aura le courage de se déclarer publiquement l'auteur de ce blasphème morceau et de mettre ainsi à l'abri de toute responsabilité les journaux qui n'ont fait que donner de la publicité à ses opinions.

On écrit de Dublin : Lord Anglesea ne déguise plus ses desseins; il dit hautement que le temps est arrivé de savoir si son gouvernement doit tomber ou triompher; de décider qui, de lui ou d'O'Connell, restera de fait gouverneur de l'Irlande. O'Connell, dit-on, compte tellement sur l'achèvement dont les dîmes et surtout la malheureuse affaire de Wallstown ont couvert le gouvernement, dans un moment où la session parlementaire qui va s'ouvrir ajoutera encore à ses embarras, qu'il n'éprouve aucune crainte au sujet de cette lettre. Au contraire, il a pris un ton haut et menaçant.

FRANCE.

La journée de dimanche (16 septembre) a été une journée de troubles et de crimes pour Marseille. Des disputes fréquentes ont eu lieu sur divers points, sur le Cours, aux Allées, sur la place du Théâtre, entre les jeunes gens à cravates rouges et vertes. De nombreuses arrestations ont été effectuées par suite de ces rencontres et de ces querelles. Les mesures vigoureuses peuvent seules mettre fin à ces déplorables collisions. Vers les cinq heures du soir, le bruit d'un assassinat qui s'était commis au Chapitre s'est répandu dans la ville. Quatre ouvriers, mineurs de profession, jouant aux cartes dans un cabaret de la rue Lafayette, se prirent de querelle et en vinrent aux voies de fait. Un d'entr'eux s'arma d'un couteau et frappa un mineur de deux coups mortels. On désespère de ses jours. Le meurtrier a pris la fuite, mais ses deux complices ont été arrêtés. Une heure plus tard, les habitans de la rue du Poirier furent effrayés par une détonation d'arme à feu qui se fit entendre dans une maison de cette rue. La terreur s'était déjà emparée du quartier, lorsqu'on apprit que c'était un soldat ivre qui, en descendant un escalier, avait laissé partir une arme par accident. Il a été désarmé et arrêté militairement.

"Au même moment, une rixe sanglante éclatait entre des marins dans les vieux quartiers, et l'un d'entr'eux succombait presque mourant sous les coups qu'on lui portait, lorsque la police est intervenue: cet homme a été porté à bord dans un état déplorable. A onze heures du soir, à la sortie du spectacle, une scène bien autrement grave se passait dans la rue Beauveau. Un ouvrier, sortant du Grand-Théâtre, tout à-fait insoucieux, se sentit prendre la canne qu'il avait sous le bras, il se retourna pour arrêter le voleur; aussitôt il est frappé à coups redoublés sur la tête; il veut se défendre, il poursuit son agresseur, lorsqu'une douzaine d'individus en vestes blanches, crièrent en s'élançant vers lui: *Tuez le! tuez le! c'est un patriote!* Un grand concours de monde se porta vers ce point; à peine eut-on le temps d'aller chercher le poste de la Place-Royale et de prévenir la police, que cette bande furieuse avait pris la fuite. Un commissaire de police avait saisi un des hommes à veste blanche: il lui fut arraché avant qu'on pût lui porter secours, et lui-même fut terrassé, frappé de coups de cannes. Quand un détachement de ligne et de la garde nationale arriva, on reconnut que cet ouvrier assassiné si lâchement avait été frappé de deux coups de poignard, l'un à la cuisse, et l'autre au bas-ventre: c'est le neveu d'un brave colonel de l'armée. Une foule de témoins attestent ce fait, et c'est avec regret que *nous apprenons qu'aucune arrestation* n'a eu lieu; car il y a dans tous ces désordres une sorte de mystère sinistré, et il serait fortement à désirer que les provocateurs ne pussent pas échapper à la vindicte des lois; ah! de quelle couleur qu'ils se parent, nous les voions à l'exécration publique, et nous appelons sur leurs têtes toute la responsabilité de leurs lâches et sanguinaires provocations!

(*Garde-National* de Marseille.)

SUISSE.

NEUCHATEL, 7 septembre.

Les cartouches fabriquées à Neuchâtel, et trouvées à l'hôtel d'Erlach, étaient de papier de la chancellerie d'état, et avaient tous les indices de leur origine : l'aristocratie de Berne a voulu généreusement sauver celle de Neuchâtel, en annonçant qu'elles étaient là depuis long temps. Le fait est que le lieutenant colonel Morel, surintendant de l'arsenal de sa majesté, est sacrifié à l'aristocratie; que c'est par ordre du comte L. P. qu'il a délivré les cartouches, et que M. de Pinel passe pour en avoir parfaite connaissance. Le président du conseil-d'état, comte Louis de Pourtalès, a fait appeler, le 5 courant, à *six heures du matin*, le lieutenant colonel Morel, et lui a annoncé, en lui remettant de l'argent pour son voyage, qu'il eût à prendre la fuite; il est encore ici, et partira cette nuit; puis, quand il sera loin, on aura l'air de sévir contre lui. Voilà la vérité; jamais le colonel Morel, tout aristocrate qu'il est, n'aurait eu le front de soustraire à l'arsenal 22 mille cartouches sans un ordre supérieur. Morel était dont à l'insu influence de Pourtalès, et connaissait les conséquences de sa démarche. D'ailleurs, si notre gouvernement veut se laver de cette inculpation, pourquoi ne pas arrêter immédiatement Morel, sinon pour trahison, du moins pour vol au préjudice de l'état.

Nos aristocrates sont pâles et défaits; ils ont fait prévenir leurs séides à médailles qu'ils eussent à se tenir prêts au premier coup de baguette; ils font resserrer les écrous de nos barricades, et craignent un châtiment des patriotes bernois pour leur trahison et leur infamie. Le chancelier Favarger est allé hier à Berne protester de l'innocence du gouvernement dans l'envoi des cartouches; c'est un nouvel acte digne de cet homme odieux. Heureusement que le gouvernement de Berne sait à quoi s'en tenir; il ne sera pas la dupe de ces protestations hypocrites.

BERNE, 8 septembre.

L'enquête préliminaire n'est pas encore terminée. Le complot est vaste et paraît s'agrandir sous les interrogatoires.

M. le Landammann continue à recevoir les députés de toutes les parties du canton, qui viennent exprimer l'indignation générale qu'on a éprouvée et offrir le concours actif de *tous les bons citoyens pour* le maintien de la constitution et du gouvernement. Des adresses nombreuses sont aussi envoyées au conseil exécutif dans les mêmes intentions. Il paraît que ceux qui ont pu se laisser entraîner à prendre part à d'aussi coupables projets, sont réellement en très petit nombre comparativement à l'immense majorité de citoyens dévoués aux nouvelles institutions, et que même ils n'auraient jamais songé à cette odieuse et téméraire entreprise, sans les excitations continuelles d'un certain nombre de patriciens inquiets, jeunes la plupart, dont la fureur s'irritait à mesure que le gouvernement se consolidait et méritait toujours d'avantage l'affection du pays.

Une députation singulière et inattendue est venue mêler sa voix à celle des patriotes bernois; c'est celle de M. le chancelier Favarger de Neuchâtel, envoyé par son gouvernement pour désavouer la conduite de l'intendant de son arsenal, le lieutenant-colonel Morel, qui a livré les 22,000 cartouches à l'administration de la ville.

M. Favarger prétend que son gouvernement est innocent de toutes ces machinations, et qu'il ignorait qu'un crédit son arsenal en faveur de l'administration de la ville de Berne; nous aimons à le croire, mais..... pour achever la comédie, il ne resterait plus qu'à prouver qu'il n'y a que deux coupables : l'intendant de l'arsenal de Neuchâtel et le concierge de l'arsenal de l'hôtel d'Erlach.

Le gouvernement de Berne saura découvrir la vérité, et la confédération punir une trahison, de quelque part qu'elle vienne. Quant à nous, nous désirons qu'imitant la conduite d'Hannon, général carthaginois, qui, vainqueur d'un peuple barbare, au lieu de lui imposer des peines, changea ses mauvaises lois et le rendit meilleur, la diète fondamentale Neuchâteloise à donner de vrais Suisses, à ouvrir leurs prisons, rappeler les bannis, oublier leurs haines, aimer la liberté, et à se donner enfin une constitution aussi bonne que la nôtre. Ce serait une noble vengeance.

—Un nombre considérable de citoyens de cette ville ont rédigé une adresse au gouvernement pour lui déclarer qu'ils sont prêts à défendre la constitution au prix de tous les sacrifices.

—MM. les majors Edouard de Buren et d'Erlach d'Hindelbanck ont été arrêtés, de même que M. Muralt, ex trésorier.

—MM. Stettler, architecte, et Wurstemburg, fils de l'ancien conseiller d'état, ont été décrétés d'arrestation : ils sont en fuite.

—Le conseil de ville a adressé au conseil exécutif une protestation contre le décret qui le dissout. Cette pièce lui a été renvoyée comme inconvenante et mal fondée.

En revanche, une déclaration a été rédigée par 105 bourgeois de Berne, pour exprimer leur dévouement au gouvernement nettiel, et désapprouver la conduite des autorités de la ville.

—Treize autres pièces couvertes de signatures ont été présentées pour offrir de cautionner les sept détenus de l'hôtel d'Erlach, si on les remet en liberté. Elles ont été renvoyées au préfet, attendu que l'état où se trouve maintenant l'enquête préliminaire ne permet de prendre aucune décision à leur égard dans ce moment.

—Les instituteurs réunis à Hofwel, sous la direction de M. Langhans, qui depuis quelque temps s'exercaient volontairement au maniement des armes, ont demandé des munitions au gouvernement, qui s'est empressé de déférer à leur vœu.

A peine le peuple bernois a-t-il eu connaissance de la conspiration qui menaçait ses libertés, qu'il s'est empressé de faire parvenir au gouvernement d'énergiques adresses pour l'assurer de son appui, et demander que les auteurs de cet épouvantable manœuvre fussent exemplairement punis.

Parmi les communes qui se sont distinguées par leur empressement à manifester ces sentimens patriotiques, on cite Walkringen, Sumiswald, Langnau, Berthoud, Kiesberg, Krauchthal, Herzogenbuchsee, Ligerz, Boumgen, Bienne, Corgemont Neuveville, Bolligen, Hindelbank, Wyl, Thun, Wyningen, Kirchlindach, Nyden.

ORIGINE DES VILLES.

Chacun sait que les Américains du nord, si fiers de s'être affranchis de la domination anglaise, ont toutefois conservé les manières et les habitudes de vie de la mère patrie. Il est même telle ville des Etats Unis que nous pourrions citer, ou le beau monde imite, s'il n'exagère pas, les modes, le ton et la fatuité en usage dans la haute société aristocrate de Londres. Pour donner une idée des deux pays, on peut comparer avec raison l'Angleterre à une *capitale* dont les Etats-Unis seraient la *province*.

Quoiqu'il en soit, ces villes, déjà si populeuses, ont, comme toutes celles des colonies, commencé par de frêles rassemblemens, par des fondations bien provisoires, et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs de mettre sous leurs yeux le tableau satirique, tracé par le docteur Maculloch, de l'origine de la plupart d'entre elles.

Il est du ressort de l'économie politique, science fort à la mode, de découvrir et d'analyser comment s'est élevée, constituée une ville de province dans l'établissement de laquelle un seigneur terrier ou une société de spéculateurs n'ont eu rien à démêler. Une église d'abord, c'est le point de départ ordinaire; où il y a une église, il faut un *ministre*, un *diacre*, un *sacristain* et une sage femme. Cela fait quatre maisons. Il faut une auberge sur le bord de la route, près de laquelle viennent s'établir un forgeron, un sellier, un boucher et un brasseur. Le ministre, le diacre, le sacristain, la sage-femme, le boucher, le forgeron, le sellier et le brasseur appellent un boulanger, un tailleur, un cordonnier et un charpentier. On ne peut plus se passer de gâteaux au miel et aux raisins, arrive un épicier; sa femme et celle du ministre disputent la palme de l'élégance. Bientôt une marchande de modes, et avec elle une couturière. On attire un coiffeur, il entretiendra la frisure des touffes postiches, et fera la barbe au forgeron tous les samedis soir; un papetier; il faut du papier vélin pour les tendres billets de ces dames. La douane envoie un préposé pour juger les futailles, et un maître d'école veut professer la *rhétorique* où à peigner l'on sait épeler. Un chapelier, un bonnetier, un linger arrivent à la file. Il est né des enfans qui pleurent pour avoir du pain d'épice et des joujoux.

Cependant le *ministre* a eu des accès de paresse et de goutte : il prend un vicaire, le vicaire prend une femme qui lui donne vingt enfans. Encore donc des cordonniers, des tailleurs, des épiciers. Mais, heureuse communauté! cela-t-il pas qu'un apothicaire *apprend* avec indignation que tu te permets d'exister sans le secours de la pharmacie. Et cite trois grands bocaux *de couleur à une fenêtre*. Tout aussitôt le ministre, le boucher, le maître de l'hôtellerie, l'épouse du *ministre*, celle de l'épicier, pâles, inquiets, se sentent tourmentés de la bile, désouvrent qu'ils ont des attaques de nerfs, que leurs enfans ont des hydropisies cérébrales, des maux de dents et des convulsions.

Ils sont provisoirement saignés, emplâtrés, dès lors un médecin juge à propos de venir asseoir ses pénates, comme les habitans n'en vont que de plus en plus mal chaque jour, on établit une charge de *fossoyeur*. Le boucher mis en belle humeur par un pot de bière s'est permis d'appeler le tailleur rogneur d'étoffes. Snip lui prouve qu'il n'est pas manchot et vous l'etend par terre. Un procureur envoie son clerc relever les témoignages et faire constater les faits. L'apprenti chicanier saisit la chance; il aime la discorde parmi nos habitans; il s'établit avocat consultant, et la paix à jamais est exilée du village. Le hameau devient une bibliothèque où se lovent des romans, et une loterie de vieilles filles. Patience, viendront bientôt les honneurs d'une corporation, d'un *maire*, d'un blason, d'une cour d'appel, d'un collége électoral, d'une cour d'assises et d'une place d'exécution.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Expédiés.

Brick Crawford, Gardiner, Charleston, L. H. Gale.
Brick Milton, Rearz, Mobile, L. H. Gale.
Goël. Dart, Salter, Bragoria, N. Harrington & co.
Goël. Tepeyac, Fernandez, Vera Cruze
L'acrdi & others.
Goël. Two Brothers, Harper, Tampico,
R. Bush & co.
Bateau à vapeur Cavalier, Thomson, Cincinnati,
Yorke, Macalester & co.

Arrivés.

Bateau de remorque Pocahontas, ayant mis en mer le navire Bolivar, la barque Bellona et le goël. Wild Cat—il a amené dans le port les bricks Latona et Panther. Quatre bâtimens en dehors.

Brick Panther, Fisher, des Iles Turques.

Brick Latona, Snow, de Marseille, avec un chargement de vin, &c. à Laure & Benedict, E. L. Bertrand, F. H. Petitpain, M. Guichard, J. Mager, J. Le Carpentier, V. Aicard, Hermann & co, F. Verrier.

Goël. New York, Fitcherty, de Matamoras.

Bateau à vapeur St. Martin, Walker, du Bayou-Sarah, avec du coton.

Bateau à vapeur Cora, Streik, de Donaldsonville, avec du sucre, du coton, etc.

Bateau à vapeur Creole, Woods, de Rodney.

Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou Sarah, avec du coton.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1832.

JEAN DE PARIS,

Opéra en deux actes.

Suivi de

LA MARRAINE,

Comédie vaudeville en un acte.

Entre les deux pièces *M. Valliere fer.* hant bois du théâtre, élève du conservatoire, (premier prix) exécutera un air varié de Brod.

AVIS.—La société de commerce qui existait dans cette ville sous la raison de *D'Aquin frères et Grégoire*, se trouvant dissoute ce jour par le décès de H. H. Louis Grégoire, François et Adolphe D'Aquin continuent les affaires sous la raison de

30 nov—3 D'AQUIN FRERES.

SANGSUES DE CHOIX—En débarquement du navire Cecilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD.
30 nov Rue de Chartres, No. 89.

T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, en débarquement des navires la Cécilia, de Nantes, et l'Aimable Marie, de Bordeaux:

Sardines au beurre et à l'huile, de Colin, en boîtes de diverses grandeurs; 3 caisses pâtés aux truffes et viandes, conservés, de Colin; 5 caisses fruits conservés du dit, tels que cerises, fraises, groseilles et framboises; 10 damejeannes moutarde de Maille; 50 do. grignolet; fromages de Gruyère; 100 boîtes prunes sèches, 1er. choix; vinaigre blanc, 1re. qualité, en tierçon; eau de vie de Dantzic et liqueurs assorties; le tout à des prix modérés. 30 nov

VIN de Marseille à vendre, en débarquement du brick Latona. S'adresser à
30 nov J. MAGER.

450 DEMI cuvées saron No. 2; 80 quarts de barils maghereaux, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
30 nov Rue des Magasins, No. 29.

PAPIER—500 rames papier impérial et super royal, 400 do. papier à lettre superfin; 100 do. papier à écolier; 150 do. papier à enveloppe; 50 do. papier rasin; en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
30 nov Rue des Magasins, No. 29

SEL—4000 sacks aux îles Turques, cargaison du brick Panther, à vendre par
30 nov LINCOLN & GREEN.

L'encoignure offre à vendre en débarquement du brick Latona de Marseille, 50 caisses eau de fleur d'Orange triple de Grasse; 25 caisses absynthe de Neufchatel.
F. H. PETITPAIN,
30 nov encoignure Chartres et Toulouse.

GUIGNOLET.

175 PANIERS Guignolet, reçu par le navire Cecilia, de Nantes, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
30 nov encoignure Chartres et Toulouse.

SUCCESSION DE CONSTANCE BIXNER.—Les personnes qui doivent à la susdite succession, ou qui ont des réclamations à faire contr'elle, devront s'adresser à Mr.
28 nov—10 J. J. MERCIER.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Ramon Mon, et celles qui lui doivent, sont priées de vouloir s'adresser à M. John Garnier, chargé de la liquidation,
15 nov—15

AVIS.—Les soussignés ont formé une société, par acte passé devant Félix de Armas, notaire public, sous le raison d'Auguste Gouy & Co.
AUGUSTE GOUY.
JUSTINE GOUY.
30 nov VICTOR GOUY.

AVIS AUX DAMES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public en général qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un joli choix de marchandises de nouveautés, consistant en chapeaux de dame, souliers en peau, en prunelle et en satin, noir et en couleur; bottines ordinaires; bottines *calcéolennes*, pour dames; gants en peau assortis; *palatine* et *pélerine* en chinchilla, petit gris et en *martre*; *manteaux* de femme, en drap; habillemens d'enfans en drap et en étoffe de laine; glands de manteaux, pour homme et femme; mouchoirs de poche en fil blanc et en couleur; linge de table français; schals Angora; chaussons de laine pour dames; gilets et caleçons de laine tricottés; robes de laine pour enfant; plumeaux.

De plus, en magasin: jolies indiennes, noir et en couleur; étamine et *alépine noire*; *cotonnade*, bon teint, pour pantalon; coton blanc et écru, 3/4 et 4/4; mousseline blanche, brodée et unie; mouchoirs de tête; schals de coton croisé, bas et chaussons coton, blanc et en couleur; bas et chaussons de laine; couvertes de laine, &c.
AUGUSTE GOUY & CO.
30 nov Rue Royale, No. 188.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier, 1833; à midi, j'expo-erai en vente à la Bourse, *les esclaves suivants*, appartenant à la succession de feu Marie Dauphin négresse libre, savoir :

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, manœuvre et un charretier; Eulalie, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille nommée Marie, négritte de 6 ans.

Conditions : un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Lundi, 10 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, au domicile de feu Ramon Mon, faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Casa-Calvo, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession. Conditions : Comptant.

Par ordre de la cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hébert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 78 de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions : ¼ comptant, et ¼ à un an, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLATHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. public. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Ogier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Alphonse Vaugenis *dégédé intestat*; acte est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
17 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Philippe Ross a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être *nommé curateur* aux héréditers absents de feue Jeanne Cheval, f. c. l. décédé ab intestat, acte est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il *ne serait pas* fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
22 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testaments.*—Samedi, 22 decembre 1832, à midi, je exposerai en vente au Presbytère des Dames Religieuses Ursulines, près le Couvent, les habits sacerdotaux, vases, ornements d'Eglise et autres effets mobiliers, appartenant aux successions des Revérends Bertrand Martial et Jean Pierre Poujet, tous deux décédés.

Conditions : Toute somme au-dessous de $25 payable comptant, de $25 à $100 à 6 mois de crédit; et au-dessous de $100 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la Cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 11 decembre 1832; à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au magasin de Ch. Léonor Wiltz sur le canal Marigny, 9 belles de foin, 17 barils et 3 boucauts de sucre, appartenant à la succession de feu Joseph St. George de la Valette et immédiatement après, au domicile du défunt, rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et des Français, j'exposerai en vente, les meubles meublants et autres effets mobiliers. Conditions : Comptant.

Par ordre de la cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

VOLÉ au soussigné, dans la nuit du 27 du courant, dans sa chambre à coucher, entre 10 heures du soir et le point du jour, rue St. Louis, No 20, un habit noir, un gilet de dessous do. et un pantalon bleu, dans la poche duquel se trouvait un portefeuille de maroquin noir, contenant plusieurs papiers, entr'autres un *check* sur la banque de l'Etat de la Louisiane, de $1200, dont le paiement a été arrêté. Le gilet contenait une écaille de tortue, un *memorandum*, deux ou trois piastres en argent et une *paire de lunettes d'or*. On a pris aussi sur la cheminée, une montre d'or avec chaine et clé. L'habit et le pantalon ont été trouvés dans la cour. Une récompense libérale sera accordée à celui qui arrêtera le voleur ou retrouvera ces objets. [30 nov] JACOB LEVY.

Beckett & Ball vs. Barker Fretl.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente jeudi, 3 janvier 1833, à la bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre et les bâtisses qui sont dessus, No. 129; le dit lot de terre mesure vingt neuf pieds plus ou moins à la rue Toulouse, et cent cinquante pieds plus ou moins de profondeur. Saisis dans l'affaire ci dessus.
30 nov L. DAUNOY, marshal.

James Dawsone vs. Samuel Richardson.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. William Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mercredi, 12 décembre, à 4 heures de l'après midi, vis à vis le café de Diamond, faubourg Ste. Marie, deux demi tables rondes, un bois de lit, deux tables carrées, un *side-board*, trois cabarets, deux vieilles couvertures, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.
30 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans vs. C. Nelson et P. C. Miller.

Les mêmes vs. les mêmes.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente mardi, 11 décembre, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval et une charrette, saisis dans les affaires ci-dessus.
30 nov L. DAUNOY, marshal.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

propriétaires du

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 28 nov.—6m

AVIS.—Les personnes auxquelles Mr. F. Lacquelet peut devoir, sont invitées à vouloir bien présenter leurs réclamations à Mr. Charles Derbigny, avoué; et ceux qui doivent à payer dans le plus bref délai, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire.
28 nov—10 T. MOSBY.

260 SACS Cafe de la Havane, en débarquement de la goëlette Montalèse, et à vendre par
(20 nov) JOSE PRATS.

POUR NANTES

Le navire français CECILIA, capitaine ANGAUD, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 nov S. MAGER.

POUR HAVRE.

Le navire bien connu (A. I.) CRESCENT, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick CANADA, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
27 nov rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, ayant été déteuu, peut encore recevoir quelque fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISSON, BROWN & CO.
27 nov 117 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. ROBT. PULSFORD, maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à
22 nov LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre 50 boucauts sucre de la nouvelle récolte, première qualité.
THEOD. NICOLET & CO.
29 nov rue Royale, No. 103.

ON a besoin immédiatement d'un bon carossier pour lequel de bons gages seront donnés. S'adresser à
M. WALTON,
29 nov rue de la Douane, No 14.

25 DOUZ. Cuisses elegantes de Windsor, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
GEO. WHITNEY,
29 nov rue de la Douane, No. 21.

IL a été perdu hier à 2½ heures de l'après-midi, près de la Branche-Banque des Etats-Unis, une somme de $1,925, consistant en quatre billets de la banque des Etats-Unis: un billet de $1,000, un de $500 et deux de $100 chaque; un *check* de M. Séraphin Uzeilla sur cette banque, et le reste en petits billets. On donnera une *forte récompense* à quiconque remettra la dite somme, en s'adressant au No. 117, rue Royale. 29 nov

TRAITES sur Boston, à vendre par
29 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

WM. FADEUILHE & CO.,